

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1247

présenté par

Mme Dufeu, Mme Khedher, Mme Fontaine-Domeizel, M. Haury, M. Simian, M. Cazenove, Mme Bagarry, Mme Sarles, Mme Vanceunebrock, Mme Mauborgne, Mme Chapelier, M. Jacques, Mme Blanc, Mme Brulebois, Mme Françoise Dumas, Mme Robert, Mme Amadou, M. Fiévet, Mme Petel, M. Touraine, Mme Granjus, Mme Josso, M. Mazars, M. Da Silva et M. Terlier

ARTICLE 8

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« hôpitaux de proximité »

les mots :

« établissements de santé de proximité ».

II.– En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa, à la fin de l’alinéa 3, à la première phrase de l’alinéa 7 et à l’alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Le terme « hôpital » n’est plus utilisé aujourd’hui, dans le Code de la santé publique. Il a été remplacé par la proposition « établissement de santé ». Il est donc souhaitable de remplacer la notion d’hôpital de proximité par la notion d’établissement de santé de proximité.